



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Objet, durée et composition des activités
devant être organisées en 2008-09
et nouvelles propositions pour 2008-09**

1. A ses 298^e session (mars 2007) et 300^e session (novembre 2007), le Conseil d'administration a pris des décisions concernant le Programme des activités sectorielles pour 2008-09 ¹.
2. Suite au débat qui a eu lieu au sein de la commission en novembre 2007 ², le Conseil d'administration a décidé d'examiner les propositions supplémentaires du Bureau à sa session de mars 2008, après consultation des organes consultatifs.
3. Les activités principales supplémentaires pour 2008-09 ainsi que les date, durée et composition du forum mondial proposées ci-après ont été établies à l'issue de consultations informelles et de réunions des organes consultatifs.
4. Les ressources disponibles restantes seront affectées lors de la prochaine session de la commission à des activités que le Bureau pourra être en mesure de mener à bien avant la fin de l'exercice biennal.

**Durée et composition des activités devant être
organisées en 2008-09**

**Forum de dialogue mondial sur le travail décent
dans le cadre des marchés publics locaux relatifs
aux travaux d'infrastructure**

5. A sa dernière session, le Conseil d'administration a accepté la proposition ³ qui lui était faite d'organiser un forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure.

¹ On trouvera en annexe au présent document un tableau reprenant dans leurs grandes lignes les décisions prises auxdites sessions.

² Document GB.300/16, paragr. 4 à 29.

6. Compte tenu du résultat des consultations informelles qui ont eu lieu au début de 2008, il est proposé qu'après consultation de leurs groupes respectifs six participants employeurs et six participants travailleurs soient invités à assister au forum. D'autres participants employeurs et travailleurs intéressés pourraient également assister au forum sans frais pour le Bureau. En se fondant sur la décision prise précédemment au sujet de la participation des gouvernements aux réunions sectorielles⁴, les gouvernements de tous les Etats Membres seraient invités à désigner des participants au forum. Le Bureau propose que le forum s'étende sur deux jours, les 17 et 18 février 2009.

Nouvelles propositions d'activités pour 2008-09

Atelier tripartite régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays d'Asie

7. A la suite de consultations avec les partenaires sociaux et les coordonnateurs gouvernementaux régionaux, une réunion de l'organe consultatif pour le groupe de secteurs énergie et mines a eu lieu le 30 janvier 2008. Conformément aux recommandations formulées lors de cette réunion, il est proposé d'organiser un atelier tripartite sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays d'Asie.
8. La convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, est un instrument indispensable pour obtenir des résultats en matière de travail décent dans un secteur où le problème principal est la sécurité et la santé. Cette norme sectorielle établit les fondements d'un secteur minier viable où l'on veille à ce que les travailleurs reviennent de leur lieu de travail sains et saufs et dont les entreprises peuvent attirer et garder les travailleurs.
9. Le nombre de ratifications de la convention n° 176 reste faible (21)⁵. Si un certain nombre de pays l'ont ratifiée, un grand nombre d'Etats Membres ne l'ont pas encore fait.
10. Malgré une expansion sans précédent du secteur minier et l'importance que revêt cette branche pour un certain nombre de pays d'Asie, les Philippines sont le seul Etat Membre de cette région à avoir ratifié la convention. Etant donné la propension de certaines compagnies minières d'Asie à investir hors de leur pays d'origine, la ratification de la convention n° 176 ne profiterait pas seulement à l'industrie nationale des pays de la région. Elle aurait des effets indirects sur les pratiques en matière minière dans les pays où sont effectués les investissements.
11. Il est donc proposé d'organiser dans la région un atelier de deux jours au cours duquel il serait fait un tour d'horizon des bonnes pratiques garantissant que les mines sont exploitées en toute sécurité, qui permettrait aux participants de se familiariser avec les principes de la convention et aux délégations tripartites de recenser ensemble les obstacles à la ratification et d'offrir des solutions. Pour préparer cet atelier, il serait demandé aux participants de

³ Document GB.300/STM/1, paragr. 21 et 22.

⁴ Document GB.298/PV, paragr. 256.

⁵ Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Botswana, Brésil, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Irlande, Liban, Norvège, Philippines, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède, République tchèque, Zambie et Zimbabwe.

fournir une vue d'ensemble de leur législation et de leur pratique nationales au regard de la convention.

12. Il est également proposé de choisir trois ou quatre pays d'Asie en fonction, d'une part, de l'importance du secteur minier pour leur économie et, d'autre part, de leurs résultats et de leur cadre réglementaire en matière de sécurité et de santé. Pour garantir une utilisation optimale des fonds, il est proposé d'organiser cet atelier dans un pays participant où l'OIT possède un bureau extérieur.
13. La liste des pays proposés sera présentée oralement à la commission en mars 2008, à la suite de consultations avec le bureau régional de l'OIT et les gouvernements concernés, et après consultation de l'organe consultatif.

Atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

14. A l'issue de consultations avec l'organe consultatif sur les services privés ⁶, il est proposé de tenir un atelier tripartite visant à promouvoir la ratification de la convention n° 181 auprès de certains Etats Membres de l'OIT, conformément à une proposition élaborée par la CIETT (Confédération internationale des agences privées pour l'emploi) et Union Network International au sujet du Forum de dialogue mondial sur les agences d'emploi temporaire, mentionné dans le document pertinent de novembre 2007 ⁷. Cet atelier permettrait de sensibiliser les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à l'importance de la convention, d'échanger des vues sur ses avantages, de présenter les bonnes pratiques adoptées par les Etats qui l'ont ratifiée et d'encourager sa ratification.
15. Les agences d'emploi privées jouent un rôle important dans plusieurs secteurs parmi lesquels: la construction; les services financiers et les services professionnels; la foresterie; les services de santé; l'hôtellerie, la restauration et le tourisme; les médias, la culture et les arts graphiques; le secteur minier; les transports maritimes et la pêche; et les transports en général. La convention énonce les principes d'une réglementation efficace des agences d'emploi privées, en particulier les agences de travail temporaire; elle accroît l'efficacité des marchés du travail en permettant à des acteurs privés de contribuer à l'ajustement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre (notamment en ce qui concerne les travailleurs migrants); elle stimule la coopération entre les agences d'emploi publiques et privées afin d'aider les travailleurs sans emploi à trouver du travail; et elle donne la plus large place aux fournisseurs de services professionnels en ressources humaines qui sont fiables, décourageant ainsi le recours à des pratiques déloyales. Cet atelier permettrait de démontrer que les mandants de l'OIT ont un intérêt commun à promouvoir la convention n° 181, dont la mise en œuvre servirait les objectifs de l'Agenda du travail décent en améliorant les normes de qualité dans les agences d'emploi privées, et en assurant la protection des droits et des conditions de travail des travailleurs intérimaires. Vingt pays, dont dix Etats membres de l'Union européenne, ont ratifié la convention ⁸.

⁶ 19 février 2008.

⁷ Document GB.300/STM/1, paragr. 24.

⁸ Albanie, Algérie, Belgique, Bulgarie, Espagne, Ethiopie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie, Maroc, République de Moldova, Panama, Pays-Bas, Portugal, Suriname, République tchèque et Uruguay.

16. Il est proposé que la composition, la durée et les dates de l'atelier soient déterminées après consultation des mandants. Cette activité serait organisée en coopération avec un certain nombre de départements du Bureau.
17. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver:*
- i) la composition, la durée et les dates du Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure telles qu'elles sont proposées;*
 - ii) la proposition concernant la tenue d'un atelier tripartite régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays d'Asie;*
 - iii) la proposition concernant la tenue d'un atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997.*

Genève, le 28 février 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 17.

Annexe

Activités sectorielles 2008-09

Groupement	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Décisions du Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
Agriculture et foresterie	Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture		22-30 septembre 2009	Huit gouvernements Huit employeurs Huit travailleurs
Energie et mines	Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz jusqu'à celui de leur distribution		11-14 mai 2009	12 employeurs 12 travailleurs Tous les gouvernements ¹
Secteur manufacturier		Programme d'action sur la fabrication du matériel de transport – relation de travail, droits au travail et protection sociale	Non disponible	Non disponible
	Groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires: troisième réunion		Proposition: 29-31 octobre 2008 (GB.301/STM/6)	Proposition: Cinq employeurs Cinq travailleurs sans frais pour le Bureau (GB.301/STM/6)
Infrastructure, construction et industries connexes		Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure	Proposition: 17 et 18 février 2009 (paragr. 6)	Proposition: Six employeurs Six travailleurs (paragr. 6)
		Projet de matériel didactique sur la sécurité et la santé au travail et sur la gestion de projets à l'intention de différents intervenants	Non disponible	Non disponible

Groupement	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Décisions du Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
Transport	Réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires		Proposition: 22-26 septembre 2008	Proposition: Dix gouvernements Dix employeurs Dix travailleurs
	Réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006		Proposition: 15-19 septembre 2008	Proposition: Dix gouvernements Dix employeurs Dix travailleurs
	Suite de la mise en œuvre de la feuille de route pour la création d'un outil de surveillance et d'organes de facilitation de la mobilité transfrontalière (activité de suivi)		Non disponible	Non disponible
Services du secteur privé	Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce		24-25 novembre 2008	Six employeurs Six travailleurs ²
	Suivi du programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications en Afrique		Non disponible	Non disponible
Services publics de distribution	Suivi du programme d'action sur les migrations internationales de travailleurs des services de santé: l'offre		Non disponible	Non disponible
		Programme d'action sur le renforcement du dialogue social dans le secteur des services de distribution	Non disponible	Non disponible
		Activités de suivi supplémentaires concernant les services publics	Non disponible	Non disponible

Groupe ment	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Décisions du Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
Education et recherche		«Guide des bonnes pratiques» et programme de formation dans le domaine des ressources humaines	Non disponible	Non disponible

¹ Conformément à la décision du Conseil d'administration de mars 2007, tous les gouvernements seront invités aux réunions sectorielles à leurs propres frais.

² Six employeurs et six travailleurs seront invités aux frais du Bureau; les gouvernements intéressés et d'autres travailleurs ou employeurs pourront participer à la réunion sans frais pour le Bureau.